

Herbier du Québec

Norman Dignard et Andrée Michaud

- Fondé en 1942, l'Herbier du Québec intègre en 1972 les collections du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, du ministère des Terres et Forêts et du Musée provincial. Depuis 1972, il est géré conjointement par les ministères des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il est reconnu internationalement sous l'acronyme QUE.
- Avec ses 151 000 spécimens, il est le troisième herbier en importance au Québec après l'Herbier Marie-Victorin (Université de Montréal) et l'Herbier Louis-Marie (Université Laval).
- Son mandat principal est de satisfaire les besoins des ministères et des agences du gouvernement du Québec. Il apporte un soutien scientifique et technique aux activités gouvernementales, met à la disposition de la communauté scientifique ses collections de la flore du Québec et de l'est de l'Amérique du Nord, participe à la connaissance et à la conservation de la flore menacée ou vulnérable du Québec et contribue à la connaissance de la flore indigène ou adventice et à la caractérisation des habitats en milieu naturel ou agricole par des inventaires, des études ou de projets de recherche.
- Ses collections s'enrichissent par des campagnes de terrain, des échanges et des dons. Une partie des collections et des ouvrages de référence est informatisée (19 000 spécimens et 3 500 titres). La numérisation des spécimens est en cours.
- Le personnel : Deux botanistes professionnels et deux techniciennes.

Exemples d'interventions

1. Les espèces forestières menacées ou vulnérables : le cas de la valériane des tourbières, espèce vulnérable

1.1 Contexte biologique et légal

Principales causes de rareté d'une espèce :

- causes naturelles liées à la biologie de l'espèce (ex. faible capacité de dispersion, de compétition ou de reproduction) ou à son écologie (ex. exigences particulières à l'égard du substrat).
- causes résultant de l'activité humaine (modification, destruction ou raréfaction de l'habitat).

Avec la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, le gouvernement québécois s'est engagé à garantir la sauvegarde de l'ensemble de la diversité génétique du Québec.

- Une espèce est menacée lorsque sa disparition est appréhendée.
- Une espèce est vulnérable lorsque sa survie est précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée.

1.2 Problématique de conservation de la valériane des tourbières

- Espèce intolérante à l'ombre. Sensible à la fermeture du couvert forestier (faible effectif en milieu forestier).
- Faible taux de reproduction sexué.
- Prédominance de la reproduction végétative. Le nombre d'individus distincts est peu élevé dans l'ensemble des occurrences, de sorte que la diversité génétique au sein des populations québécoises est plutôt faible.



Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de la recherche forestière
2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8

Téléphone : (418) 643-7994
Télécopieur : (418) 643-2165
Courriel : recherche_forestiere@mrnf.gouv.qc.ca
Site Internet : www.mrnf.gouv.qc.ca

Ressources naturelles
et Faune

Québec



- Le Québec compte plus de la moitié des occurrences connues de l'espèce dans toute son aire de répartition (nord-est de l'Amérique).
- L'exploitation des tourbières ainsi que des pratiques inadéquates d'aménagement forestier (coupe estivale, drainage forestier) constituent les principales menaces à la survie de l'espèce. Comme la valériane des tourbières tolère mal l'ombre, sa protection sur certains sites pourrait exiger qu'on intervienne pour empêcher le couvert forestier de se refermer complètement.
- 78 % des occurrences connues sont situées sur des terres privées.

1.3 Travaux menés par le personnel de l'herbier

- Inventaires sur le terrain 1997-2000. Portent le nombre d'occurrences de valériane des tourbières à 41 dont plusieurs occurrences historiques relocalisées à partir des renseignements inscrits sur les étiquettes d'herbier. Deux occurrences sont considérées disparues à la suite de déboisement et de drainage agricole.
- Rédaction et dépôt d'un rapport de situation sur l'espèce au MDDEP.
- Espèce désignée vulnérable par le gouvernement du Québec en 2005.

1.4 Mesures de conservation et aménagement forestier

- Une vingtaine de propriétaires du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont signifié leur intention de protéger les populations de valériane des tourbières situées sur leurs terres. De plus, on a recommandé des prescriptions sylvicoles visant à protéger l'espèce pour six autres occurrences situées sur les terres du domaine de l'État.
- Prescription d'interventions proposées : Lorsque le site n'a aucun potentiel d'exploitation forestière (tourbières peu ou non boisées) : prohibition de toute activité d'aménagement forestier. Lorsque le site a un potentiel d'exploitation forestière : prohibition de toute activité d'aménagement forestier à l'exception de la coupe partielle réalisée pendant l'hiver, avec protection de la régénération et des sols.
- La conservation de la valériane des tourbières repose, au moins en partie, sur une intégration harmonieuse avec les activités forestières.

2. Inventaires floristiques dans le réseau de parcs nationaux du Québec : le cas du parc national des Pingualuit

En 1992, un plan d'action pour la protection de 18 territoires situés au nord du 50^e parallèle, dont le parc national des Pingualuit prévu à la Convention de la Baie James et du Nord québécois est déposé. Il est localisé à 350 km au nord de la limite des arbres, sur le plateau de l'Ungava, et centré autour du cratère météoritique du Nouveau-Québec, l'un des plus jeunes et des mieux conservés au monde.

En 1998 et 2000, la Société de la Faune et des Parcs confie aux botanistes le mandat d'inventorier et de caractériser la flore vasculaire et invasculaire du territoire, de localiser les éléments remarquables ou particulièrement sensibles et de proposer des modifications aux limites du parc en fonction de la présence des éléments sensibles, rares ou exceptionnels.

- 129 taxons vasculaires dont quatre espèces menacées ou vulnérables (*Braya glabella*, *Deschampsia brevifolia*, *Festuca hyperborea*, *Hulteniella integrifolia*).
- Environ 250 taxons invasculaires (bryophytes et lichens), dont plusieurs rares au Québec ou au Canada (*Andreaea alpestris*, *Andreaea blyttii*, *Oligotrichum hercynicum*, *Polytrichum swartzii*, *Psilopilum cavifolium*, etc.).
- Des additions à la flore du Québec (*Gyalecta foveolaris*, *Hulteniella integrifolia*, *Pilophorus robustus*, *Sphagnum arcticum* et *Sphagnum orientale*).
- Modification au périmètre original proposé afin d'inclure l'habitat d'*Hulteniella integrifolia*.
- Plus de 400 récoltes conservées à l'Herbier du Québec et un double des récoltes effectuées dans le territoire du parc remis au centre d'interprétation de Kangiqsujuaq.
- Production d'articles scientifiques.